

 excelia



TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

•
ENSEMBLE POUR BÂTIR L'AVENIR
Choisissez Excelia !

EXCELIA, UN GROUPE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECONNU

Notre groupe a toujours été pionnier dans son environnement. En devenant un pôle de formation composé de cinq filières multidisciplinaires et multi-campus, il crée un nouveau modèle destiné à répondre aux ambitions professionnelles des étudiants et à la forte demande des entreprises en matière de compétences sur les métiers actuels et futurs.

Il regroupe aujourd'hui 5 filières :



BRUNO NEIL
Directeur Général
Excelia

Avec la crise sanitaire, l'enseignement supérieur a basculé dans le monde d'après, un environnement dans lequel il faut sans cesse se réinventer et répondre aux nouveaux défis du monde de demain.

Excelia, avec ses 5 écoles, a pu grâce à son dynamisme, son agilité, sa créativité mais aussi grâce à vos versements, accompagner ses étudiants et assurer une continuité pédagogique optimale.

Le groupe affirme plus que jamais sa mission de créateur et diffuseur de connaissances et s'engage à former des professionnels responsables, d'assurer leur employabilité et de contribuer à la transformation digitale des organisations et à la dynamique de ses territoires.

Cette année encore, votre soutien, par le versement de la taxe d'apprentissage, nous permettra de continuer à former les talents nécessaires à la compétitivité de votre entreprise !

Excelia, acteur de la dynamique de ses territoires



4 600

APPRENANTS

1 150

ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

80

NATIONALITÉS

1 500

PARTENAIRES ENTREPRISES

1030

ALTERNANTS

100%

PRÈS DE

40 000

DIPLÔMÉS DANS 95 PAYS

D'INSERTION PROFESSIONNELLE 6 MOIS APRÈS L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME



LES ACTIONS RÉALISÉES ET À VENIR



LES ACTIONS RÉALISÉES GRÂCE À VOS VERSEMENTS :

- La mobilité internationale des étudiants sur les partenariats académiques avec 183 partenaires
- La mission Climacité®
- La création de « Student Life » pour améliorer l'accompagnement des étudiants francophones et internationaux, à leur arrivée pour faciliter leur intégration et tout au long de leur études, sur les différents campus
- Le déploiement de l'activité pédagogique en e-learning
- La création d'un Lab « Excelia Lab » pour le développement de l'innovation pédagogique avec 3 entités :
 - Innov Case Lab
 - Game Lab
 - Cellule digitalisation/TICE
- La création du Centre de Formation d'Apprentis Excelia (CFA)

LES PROJETS QUI SERONT DÉVELOPPÉS GRÂCE À VOS VERSEMENTS :

- Intensification de la culture RSE
- Hybridation des contenus pédagogiques
- Ouvrir un nouveau campus éco-responsable en 2025 qui amplifiera les rencontres, les partages, la coopération des acteurs de notre écosystème



NOS +



VALEURS

- Partage, Humanisme, Audace, Responsabilités et Engagement



NOS INSTITUTS DE RECHERCHE AU SERVICE DE L'INNOVATION DES ENTREPRISES

- IRSI (Institut de la Responsabilité Sociétale par l'Innovation)
- TMI (Tourism Management Institute)



MODALITÉS DE VERSEMENT



**CE QUI EST MAINTENU
EN 2021**

Excelia est habilité à percevoir directement 13 % de votre taxe d'apprentissage

**Date limite
de versement :**
31 mai 2021

À QUOI VA SERVIR CE SOLDE ?

Ce Solde de la taxe d'apprentissage correspond à 13 % de la T.A. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise. Le Code du travail précise quels sont les établissements éligibles à ce financement (art. L6241-5 du Code du travail), ainsi que la possibilité que les subventions soient réalisées en nature (art. L6241-4 du Code du travail). Les 13 % doivent servir de « lien financier à la discrétion des entreprises qui leur permet d'aider les établissements

d'enseignement supérieur (universités et écoles notamment), leur politique de formation professionnelle... Outre l'importante contribution financière que représente cette taxe, elle permet, bien au-delà, d'encourager les échanges et le dialogue constant entre les établissements de formation et les futurs employeurs, garantissant ainsi la pertinence des formations proposées ».

Détail du calcul de la taxe :



COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE ? RIEN DE PLUS SIMPLE !

1 Complétez le bordereau de versement accessible via notre site internet

<https://www.excelia-group.fr/entreprises/taxe-dapprentissage>
ou sur demande à ta@excelia-group.com
SIRET : 34876850800015
Code établissement ou code UAI :

- La Rochelle : 0171427J
- Tours : 0371790V
- Orléans : 0451493D

2 Choisissez votre mode de paiement : il peut être effectué par virement ou par chèque

- Paiement par chèque à l'ordre d'Excelia Group :
Sandy Micheneau, Service Relations Entreprises
102 rue de Coureilles - Les Minimes
17024 La Rochelle Cedex 1
+ Joindre le bordereau complété
- Paiement par virement : « taxe d'apprentissage 2021 »
RIB : code banque 11706 code guichet 11034
n° cpte 41348001000 50
IBAN : FR76 1170 6110 3441 3480 0100 050 AGRIFRPP817

excelia-group.fr



LA ROCHELLE - TOURS - ORLÉANS

Campus La Rochelle (siège social): 102 rue de Coureilles - Les Minimes - 17024 La Rochelle Cedex 1
Campus Tours: 8 rue Léo Delibes - 37200 Tours
Campus d'Orléans: 17 boulevard de Châteaudun - 45000 Orléans

Pour en savoir plus, consultez la rubrique dédiée à la taxe d'apprentissage sur notre site web :
[excelia-group.fr/relations-entreprises/taxe-dapprentissage](https://www.excelia-group.fr/relations-entreprises/taxe-dapprentissage)

Pour tout renseignement, contactez ta@excelia-group.com ou Sandy Micheneau, Coordinatrice Taxe Apprentissage au 06 12 87 50 56.

Excelia est **engagé dans**
une démarche responsable



PRME Principles for Responsible Management Education
an initiative of the United Nations Global Compact

